



## **AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska tiendra une assemblée extraordinaire le mardi 23 septembre 2025, à **19 h**, laquelle assemblée sera tenue au 1650 rue de la Ferme, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ainsi que par visioconférence.

Ladite assemblée se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2026 – Collecte et transport
4. Adoption du budget 2026 – Écocentres
5. Adoption du budget 2026 – Plastiques agricoles
6. Période de questions
7. Levée de la séance

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pocatière  
Le 18 septembre 2025

---

Anthony Masson  
Directeur général et greffier-trésorier

### **Certificat de publication de l'avis public**

Je, soussigné, Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement numéro 1-2024 adopté le 18 septembre 2024 par le conseil d'administration de la Régie, le présent avis public concernant la tenue d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration a été affiché sur le site Internet de la Régie, ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, sur le site Internet de cette dernière de même qu'à l'endroit fixé pour un tel affichage.



---

Anthony Masson  
Directeur général et greffier-trésorier  
Le 18 septembre 2025